

RAPPORT N° 00/8-70
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 4 / 2000
(BUDGET PRINCIPAL)

La section d'investissement consiste pour l'essentiel des inscriptions en des régularisations comptables au terme de l'exercice 2000.

1) Travaux de mise à jour d'inventaire :

* *Réintégration aux comptes 23 « Travaux » :*

- Etudes (compte 2031)

- Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations (comptes 237 et 238)

2) L'intégration aux comptes 23 porte sur les exercices :

1997	Travaux sous mandats Frais d'études	47 020 620,90FF 3 484 233,29FF
1998	Travaux sous mandats Frais d'études	10 785 900,32FF 4 421 008,29FF
1999	Travaux sous mandats Frais d'études	35 277 100,40FF 3 113 864,30FF

3) Les opérations les plus importantes ayant fait l'objet d'une réintégration :

* *Les Frais d'études et de recherche :*

Etudes « opérationnelles » menées par la Direction du Patrimoine Bâti et le service Superstructure (Champ - Fleuri, stade de l'Est, piscine Chaudron ...)

* *Travaux sous mandat : avances versées aux SEM :*

- Etude Boulevard Vauban

- Parking Espace République

- Parc Auto

Les inscriptions correspondent à des intégrations d'études et d'opérations sous mandats dans les comptes de travaux. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la même section.

RAPPORT N° 00/8-70

La comptabilisation de ces opérations fait suite aux travaux d'inventaire menés dans le cadre de la M14. Les immobilisations à intégrer portant un numéro d'inventaire, les vérifications des justificatifs pour les écritures comptables devront être simplifiées.

La section de Fonctionnement.

Outre les régularisations, des mouvements d'ordre des ajustements de crédit ont été opérés tant en dépenses qu'en recettes.

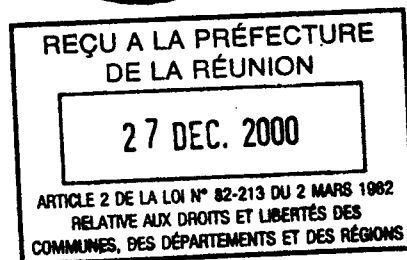
Par ailleurs, l'inscription liée à une annulation de titre pour près de 6,3 MF est proposée sur le chapitre 67. Celle-ci concerne l'avenant qu'il est prévu de passer avec la SCI République pour des amodiations de parkings. Ce rapport est soumis à votre examen dans la présente séance.

- 100 511 270,89 F en Section d'Investissement,
- 2 485 000,00 F en Section de Fonctionnement.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en Annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-70
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 Décembre 2000

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 4 / 2000
(BUDGET PRINCIPAL)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-70 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

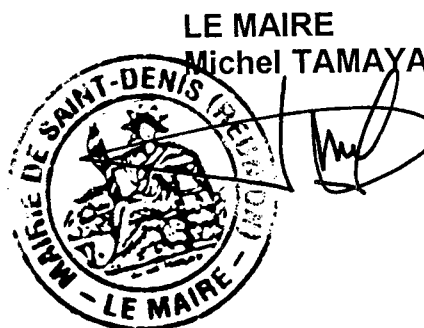
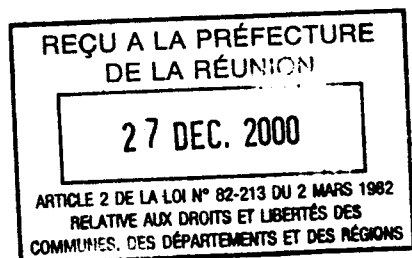
APRES EN AVOIR DELIBERE
(Vote par section et sur Chapitre 65 / Article 6574)

Section d'investissement	→	A L'UNANIMITE DES VOTANTS
Section de Fonctionnement	→	A L'UNANIMITE DES VOTANTS
Chapitre 65 / Article 6574	→	A L'UNANIMITE (4 abstentions - dont 1 par procuration)

Adopte la Décision Modificative N°4 / 2000 au Budget Principal qui s'élève à :

- pour la Section d'Investissement en dépenses et en recettes	100 511 270,89 F,
- pour la Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	2 485 000,00 F.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le 21 DEC. 2000



DECISION MODIFICATIVE N°4/2000

BUDGET PRINCIPAL

Section de Investissement

Chap.	Art.	Fonction	Sens	Libellés	Dépenses	Recettes
021	021	01	Ordre	Virement de la section de Fonctionnement		-2 516 894,00
13	1321	020	Réel	Subv. Etat et Etablissements Nationaux		-1 400 000,00
13	1323	020	Réel	Subv. Département		-2 379 290,00
16	1644	01	Réel	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de Trésorerie		4 000 000,00
16	16882	01	Ordre	Intérêts courus non échus (I.C.N.E.)		2 196 184,00
19	192	01	Ordre	Différence sur réalisation d'immo - postérieures au 01/01/97	554 000,00	
19	192	01	Ordre	Différence sur réalisation d'immo - postérieures au 01/01/97		-239 000,00
20	2031	01	Ordre	Frais d'études		6 873 649,27
21	2111	01	Ordre	Terrains nus		432 500,00
21	2115	01	Ordre	Terrains bâtis		-6 676 400,00
21	2132	01	Ordre	Immeubles de rapport		7 137 200,00
21	21538	01	Ordre	Autres réseaux		1 004 880,00
23	2312	01	Ordre	Terrains	635 264,98	
23	2313	01	Ordre	Constructions	2 008 301,59	
23	2313	01	Ordre	Constructions	39 612 320,96	
23	2315	01	Ordre	Inst. Mat. et Outillages Techniques	57 701 383,36	
23	2315	814	Ordre	Inst. Mat. et Outillages Techniques		-1 004 880,00
23	237	01	Ordre	Versés sur commandes d'immo. incorporelle avances et acomptes		2 311 568,90
23	238	01	Ordre	Versés sur commandes d'immo. corporelle avances et acomptes		90 772 052,72
				TOTAL	100 511 270,89	100 511 570,89

DECISION MODIFICATIVE N°4/2000

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Chap.	Art.	Fonction	Sens	Libellés	Dépenses	Recettes
023	023	01	Ordre	Virement à la section d'investissement (en section de fonctionnement)	-2 516 894,00	
011	6262	020	Réel	Frais de télécommunication	330 000,00	
011	60636	020	Réel	Vêtements de travail	30 000,00	
012	64131	020	Réel	Rémunération	-3 000 000,00	
012	64168	020	Réel	Autres emplois d'insertion	-2 000 000,00	
65	6574		Réel	Subventions (voir tableau en annexe)	446 000,00	
66	66111	01	Ordre	Intérêts courus non échus (I.C.N.E)	2 196 184,00	
67	673	020	Réel	Titres annulés (exercices antérieurs)	6 345 710,00	
67	675	01	Ordre	Valeurs comptables des immobilisations cédées	893 000,00	
67	676	01	Ordre	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	-239 000,00	
70	70323	020	Réel	Redevance d'occupation du domaine public communal		1 000 000,00
73	7364	01	Réel	Prélèvement cahier des charges sur produits des jeux dans casinos		500 000,00
74	74718	01	Réel	Subvention Etat Contrat de ville		431 000,00
77	776	01	Ordre	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		554 000,00
				TOTAL	2 485 000,00	2 485 000,00

DECISION MODIFICATIVE 4/ 2000

(PAGE 1/ 2)

Chapitre Article	Fonction	Libellés	DM 4/ 2000
65/ 6574		Subventions de Fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	
SECTEUR ANIMATION			
	025	FEDERATION LEO LAGRANGE	100 000
SECTEUR CULTURE			
	312	ASSOCIATION A.R.T.	9 000
	30	ASSOCIATION AILE	10 000
SECTEUR INSERTION PREVENTION			
	523	MISSION LOCALE NORD	313 000
		AGIS	100 000
SECTEUR JEUNESSE			
	40	SAINT-DENIS ENFANCE	107 713
SECTEUR SOCIAL			
	63	FNEJE-ACTEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants)	10 000
	520	ARDPPMMHE NAITRE AUJOURD'HUI	10 000
SECTEUR ECONOMIE/COOPERATION			
	523	ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE (ACH)	30 000
SECTEUR SPORT			
	40	ASSOCIATION PROMOTION SPORT CULTURE (APSC)	5 000
		ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DU CHAUDRON	8 789
		SDAC	20 000
		FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	7 000
		FOOTBALL CLUB CAMELIAS	2 000
		ASPTT REUNION	5 250
		BCD (Basket Club Dionysien)	5 250
		CLUB BOULISTE DE LA SOURCE	5 000
		JEUNESSE SPORTIVE DE BOIS DE NEFLES	4 642
		PEUGEOT SPORT REUNION	1 150
		TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI	15 856
		TRIATHLON CSSD	500
		TEAM HONDA REUNION COMPETITION(THRC)	3 000

DECISION MODIFICATIVE 4/ 2000
(PAGE 2/ 2)

Chapitre Article	Fonction	Libellés	DM 4/ 2000
------------------	----------	----------	------------

65/ 6574	Subventions de Fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		
SECTEUR CONTRAT VILLE			
	522	LA HALTE DIONYSIENNE	- 233 000
		CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	150 000
		CERDASES	116 000
	025	SAINT-DENIS 2000	100 000
		SUBVENTIONS DIVERSES	- 460 150

67/ 6748	Autres subventions exceptionnelles		
	026	SUBVENTIONS DIVERSES	- 771 855
		BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES	771 855

TOTAL		446 000
--------------	--	----------------

Répartition
adoptée à l'UNANIMITE
(4 abstentions, dont 1 vote par procuration)

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 14 décembre 2000
et annexé à la Délibération n° 00/8-70

LE MAIRE
Michel TAMAYA

